

C.R.I.C. N° 88 (2018-2019)

6e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics

Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine

Lundi 25 février 2019

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Intervenants : M. le Président, M. P. Prévot.....1

Projets et propositions.....1

Proposition de décret visant à organiser la gestion et la distribution des invendus alimentaires et des produits agricoles non calibrés en Wallonie et modifiant le décret de la Région wallonne du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret de la Région wallonne du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture, déposée par Mme Gérardon, M. Dermagne, Mme Trotta et M. Imane (Doc. 159 (2014-2015) N° 1) ;

Proposition de résolution visant à la lutter contre le gaspillage alimentaire, déposée par M. Fourny, Mmes Moucheron, Salvi et Moïnet (Doc. 160 (2014-2015) N° 1).....1

Désignation d'un corapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....1

Audition de MM. Hault et Moyson, cofondateur de la société Level IT et consultant et expert logistique de la société Level IT.....2

Reprise de la séance.....2

Proposition de décret visant à organiser la gestion et la distribution des invendus alimentaires et des produits agricoles non calibrés en Wallonie et modifiant le décret de la Région wallonne du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret de la Région wallonne du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture, déposée par Mme Gérardon, M. Dermagne, Mme Trotta et M. Imane (Doc. 159 (2014-2015) N° 1) ;

Proposition de résolution visant à la lutter contre le gaspillage alimentaire, déposée par M. Fourny, Mmes Moucheron, Salvi et Moïnet (Doc. 160 (2014-2015) N° 1) (Suite).....2

Intervenants : M. le Président, M. P. Prévot.....2

Désignation d'un corapporteur

Intervenants : M. le Président, M. P. Prévot.....2

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. P. Prévot, Desquesnes, Culot, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, Mmes Ryckmans, Moïnet.....2

Liste des intervenants.....10

Abréviations courantes.....11

Présidence de M. Lenzini, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 13 heures 15 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

La parole est à M. Patrick Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je constate que le quorum n'est pas atteint.

Afin de ne pas faire patienter les personnes qui viennent nous faire la présentation, nous allons une nouvelle fois pallier le manquement de la majorité. Je ne sais pas quelle modification du règlement ils devront encore faire pour être un jour en nombre.

C'est systématique : de quinzaine en quinzaine, cette majorité n'arrive pas à assurer les quorums.

Nous acceptons de faire le quorum et d'entendre les personnes qui désirent s'exprimer aujourd'hui.

Je voudrais avoir une petite précision par rapport au huis clos. Le huis clos avec un collaborateur par groupe, c'est uniquement pendant la présentation et les débats seront ensuite publics ? La présentation se fait à huis clos.

M. le Président. - L'échange de vues est aussi à huis clos, Monsieur Patrick Prévot.

Après quelques moments d'hésitation, nous allons commencer les travaux de nos commissions conjointes.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À ORGANISER LA GESTION ET LA DISTRIBUTION DES INVENDUS ALIMENTAIRES ET DES PRODUITS AGRICOLES NON CALIBRÉS EN WALLONIE ET MODIFIANT LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 27 MARS 2014 RELATIF AU CODE WALLON DE L'AGRICULTURE, DÉPOSÉE PAR MME GÉRADON, M. DERMAGNE, MME TROTTA ET M. IMANE (DOC. 159 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LA LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, DÉPOSÉE PAR M. FOURNY, MMES MOUCHERON, SALVI ET MOINET (DOC. 160 (2014-2015) N° 1)

- M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen :
- de la proposition de décret visant à organiser la gestion et la distribution des invendus alimentaires et des produits agricoles non calibrés en Wallonie et modifiant le décret de la Région wallonne du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret de la Région wallonne du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture, déposée par Mme Gérardon, M. Dermagne, Mme Trotta et M. Imane (Doc. 159 (2014-2015) N° 1) ;
 - de la proposition de résolution visant à la lutter contre le gaspillage alimentaire, déposée par M. Fourny, Mmes Moucheron, Salvi et Moinnet (Doc. 160 (2014-2015) N° 1).

M. Patrick Prévot a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Désignation d'un corapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je propose Mme Moinnet comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Moinnet est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Audition de MM. Hault et Moyson, cofondateur de la société Level IT et consultant et expert logistique de la société Level IT

M. le Président. - L'ordre du jour appelle, à huis clos, les auditions de MM. Hault et Moyson, cofondateur de la société Level IT et consultant et expert logistique de la société Level IT.

J'invite les personnes autres que les membres de la Commission et les membres du personnel requis à quitter la salle.

La séance publique reprendra après le huis clos.

- Le huis clos est prononcé à 13 heures 17 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 22 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À ORGANISER LA GESTION ET LA DISTRIBUTION DES INVENDES ALIMENTAIRES ET DES PRODUITS AGRICOLES NON CALIBRÉS EN WALLONIE ET MODIFIANT LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET LE DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 27 MARS 2014 RELATIF AU CODE WALLON DE L'AGRICULTURE, DÉPOSÉE PAR MME GÉRADON, M. DERMAGNE, MME TROTTA ET M. IMANE (DOC. 159 (2014-2015) N° 1)

(Suite)

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À LA LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, DÉPOSÉE PAR M. FOURNY, MMES MOUCHERON, SALVI ET MOINET (DOC. 160 (2014-2015) N° 1)

(Suite)

Désignation d'un corapporteur

M. le Président. - Nous avons un petit problème de rapporteur. Nous avons désigné Mme Moinnet, mais ce n'est pas possible parce qu'elle est signataire, me dit-on.

Nous devons dès lors désigner un autre rapporteur, un membre effectif de la Commission de l'environnement.

Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

(Réaction d'un intervenant)

Je crois que c'est effectivement compliqué.

(Réaction d'un intervenant)

Un suppléant, cela va aussi.

(Réaction d'un intervenant)

La parole est à M. Patrick Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je propose M. Denis, qui est membre effectif.

M. le Président. - M. Denis est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Discussion générale

M. le Président. - Nous poursuivons la discussion générale.

La parole est à M. Patrick Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Ce texte a été déposé par Mme Gérardon, qui ne siège plus au sein de cette assemblée. La discussion générale avait été ouverte en 2017, avec un texte qui suivait malheureusement l'évolution de la paupérisation de toute une frange de la population wallonne.

C'est un texte qui a déjà fait beaucoup parler de lui et pour lequel il y a eu de nombreuses commissions. Une série de questions ont déjà été posées. C'est un texte qui répond à un double besoin de notre population, étant entendu que l'on a une population de plus en plus grandissante pour qui l'accès à l'alimentation est de plus en plus difficile. La distribution des invendus permet de pallier cette difficulté. Il y a également un enjeu environnemental puisque consommer ce que l'on a produit, sans le gaspiller, permet de limiter l'empreinte écologique de la production.

Dans le texte de Mme Gérardon, il était prévu de confier la plateforme à l'APAQ-W. Il n'y avait donc pas création d'un nouvel organe. J'y reviendrai, parce que nous avons eu une audition, il y a quelques instants. Les travaux n'étaient pas aussi avancés en 2017 lorsque notre ancienne collègue avait déposé son texte. Ce texte peut à tout le moins suivre une certaine évolution au regard de l'audition que nous avons eue tout à l'heure.

Par rapport au travail mené au niveau de la Wallonie depuis plusieurs années, c'est un texte qui s'inscrit dans

une certaine continuité, mais avec toute une série de différences majeures et des balises que nous souhaitons voir pleinement inscrites, notamment la balise de l'imposition. Par rapport au plan REGAL, nous ne souhaitons plus d'incitation, mais bien une obligation. Il s'agit, selon nous, d'une obligation de moyens et également d'une obligation de résultat.

La volonté de Mme Gérardon n'était pas de créer un organisme supplémentaire, mais on verra avec les collègues l'évolution de la discussion. On pourrait faire davantage coller ce texte à l'actualité, puisqu'il avait été déposé en 2017. Ce que l'on souhaite également avec ce texte – c'est aussi le fil conducteur de cette proposition de décret – c'est pérenniser et systématiser les actions qui existent et qui se multiplient, notamment au niveau local.

Il s'inscrit également de manière plus générale, plus globale, dans toute une série de changements sociétaux, de changement de paradigme. On l'a entendu il y a quelques instants encore : éviter le gaspillage, produire mieux, favoriser les productions locales, c'est quelque chose qui tient à cœur au membre de la Commission de l'agriculture que je suis. Je sais que le ministre Collin est également attentif à cela.

Pour les agriculteurs, la participation à ce système se fait sur base volontaire. On se souviendra tout de même qu'il avait été particulièrement paradoxal d'avoir détruit des stocks de fruits en 2014 à la faveur de l'embargo russe alors qu'une partie de notre population n'avait pas accès à toute cette nourriture. On ne referra cependant pas l'histoire.

J'en terminerai avec cette courte présentation en faisant un lien avec le Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté indiquait, en janvier 2018, que : « Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté plaide pour la construction d'une programmation structurelle qui organise le passage de l'aide alimentaire au droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous. Il ne s'agit donc pas de réduire brusquement ce qui permet aujourd'hui aux gens de survivre – ce qui serait désastreux – mais de travailler sur deux niveaux : soutenir les solutions palliatives actuelles et consacrer le temps et les moyens intensifs nécessaires à une politique structurelle d'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, poursuivre le glissement progressif des unes vers l'autre. Il s'agit là aussi d'investissements qui conduiront à des économies à long terme, l'organisation de l'aide alimentaire palliative étant également un puits sans fond ».

Tout cela pour dire que, si j'ai extrait ce court passage du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, nous avons l'impression, au sein de mon groupe, que ce texte s'inscrit pleinement dans cette volonté d'accès à une alimentation saine et durable.

Je ne pense pas nécessaire d'être beaucoup plus long tant ce texte a été commenté, discuté, questionné. Je suis cependant ouvert et disponible pour répondre aux questions éventuelles de mes collègues.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - La dernière fois que l'on a débattu de ce texte, on l'avait bien replacé dans son contexte. Au début de l'année 2015, une série d'acteurs, le groupe PS, mais également notre groupe, avaient pris une série d'initiatives pour sonner le tocsin sur le sujet. Le Gouvernement a agi en adoptant, en juillet 2015, un plan REGAL, dont l'un des éléments est la plateforme qui nous a été présentée aujourd'hui.

On est maintenant quatre ans plus tard et on voit que les choses ont progressé de façon importante, même s'il reste toujours du chemin à parcourir. On peut être d'accord là-dessus.

Je crains que tant le texte du PS que le nôtre ne soient plus en adéquation par rapport à la réalité.

Il faut regarder les choses telles qu'elles sont. Si l'on veut mettre en place un outil tel que celui de plateformes centralisatrices de gestion de l'offre et de la demande en ce qui concerne les invendus alimentaires, vouloir en créer un, aujourd'hui, au sein de l'APAQ-W, n'a aucun sens alors que l'outil est en place, qu'il fonctionne et qu'il va bientôt voler de ses propres ailes parce qu'il a développé un flux suffisant pour être autoportant.

Nos initiatives – c'est vrai qu'elles étaient importantes et qu'elles étaient un signal fort par le dépôt de ces textes – dans les faits, me semblent être dépassées.

Sur le sujet, je plaide, ainsi que mon groupe, pour que l'on soit davantage sur l'incitatif. On a d'ailleurs déposé une série de propositions au Parlement fédéral pour étendre l'exonération fiscale et permettre la déductibilité de TVA, y compris pour les aliments qui sont donnés. Une série d'éléments sur la déductibilité de la TVA des produits alimentaires donnés ont pu avancer. Par contre, la déductibilité fiscale, ce n'est pas encore le cas.

Nous préférons agiter la carotte plutôt qu'utiliser le bâton. On doit être, aujourd'hui, dans une logique d'encouragement des acteurs. Quand on entend les présentateurs de la plateforme « Bourse aux dons », ils disent que le principal élément, c'est la logistique. Le secteur associatif qui distribue est bien organisé, le secteur qui donne est de plus en plus important. Ce qu'il faut, c'est s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture dans la chaîne. Je ne suis pas sûr que ce soit en mettant une obligation à charge des grandes surfaces que l'on va arriver à résoudre le défi logistique de la chaîne complète. Cela aurait plutôt tendance à provoquer le contraire en matière de bon fonctionnement, en matière

de collaboration positive. L'intérêt est que ceux qui donnent le fassent de façon intelligente au bon moment, en prévenant suffisamment tôt, en étant proactifs, en regardant quelles sont les possibilités concrètes, en jouant le jeu.

Quand vous êtes menacés avec une épée dans le dos, je ne suis pas sûr que vous jouez toujours le jeu. Il y a un risque que les bonnes volontés et ce qui a déjà pu être réalisé soient, au contraire, détricotés.

Je plaiderais plutôt pour qu'il y ait une espèce de monitoring qui soit mis en place côté des services de la Région wallonne, de façon à s'assurer que le système fonctionne bien. Si un jour, effectivement, on constate que les dons ne sont plus suffisants, que les opérateurs ne jouent pas le jeu, alors, à ce moment-là, on peut activer un mécanisme coercitif. Mais aujourd'hui, je crains que vouloir arriver avec un mécanisme d'obligations, de sanctions et de mise en place d'un outil public au sein de l'APAQ-W alors que les choses fonctionnent positivement et progressent sur base volontaire, ce ne soit casser ce qui a déjà été construit. Il ne me semble pas utile de mettre cela en place.

Sans oublier que la Région a aussi réinvesti des moyens importants. C'était le ministre Maxime Prévot qui a eu l'occasion de porter cette réforme, notamment de reconnaissance et de labellisation d'une série d'acteurs sociaux. Je pense aux magasins, aux épicerie sociales, aux restaurants sociaux qui sont labellisés et qui bénéficient d'un soutien sur base d'une réglementation objective adoptée sur base décrétable par notre Parlement au cours des années qui se sont écoulées depuis le moment où nos textes ont été déposés au printemps 2015.

M. le Président. - La parole est à M. Culot.

M. Culot (MR). - Nous partageons le point de vue exprimé par M. Desquesnes.

L'expérience qui vient de nous être exposée ou, en tout cas, le projet qui vient de nous être exposé paraît intéressant. Maintenant, il faut qu'il soit pleinement efficace et opérationnel.

On peut effectivement s'accorder sur un suivi attentif de cette expérience, sur une forme de monitoring, se réjouir des effets qu'il paraît produire et que tout le monde paraît du reste partager puisque je pense que, sur la finalité, il n'y a pas beaucoup de débat ni d'objection. On veut tous que ces invendus alimentaires profitent à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Il faut bien garder à l'esprit que le premier objectif reste de lutter efficacement contre la pauvreté, non pas simplement de rendre celle-ci moins pénible via des réseaux de distribution alternatifs. Le premier objectif est que la population n'ait pas la nécessité de recourir à un tel mécanisme, qui n'est pas le plus agréable.

Tout ce qui est incitatif et tout ce qui vise à encadrer sur base volontaire, mais raisonnée, les différents acteurs du service de la distribution, des transports et de l'aide sociale mérite toute notre attention et mérite d'être soutenu.

Le Gouvernement s'est engagé dans le soutien de ce projet. J'imagine que l'on peut s'accorder pour faire un bilan de celui-ci à une échéance raisonnable.

Dans l'attente, il est peut-être inutile de bouleverser le secteur par des impositions qui viendraient contrarier la mise en place du projet financé et presque opérationnel. Il ne faut pas ajouter de nouvelles contraintes là où les différents acteurs, au terme d'un processus de négociation et de concertation, paraissent s'être accordés sur un système déjà fort bien pensé.

Dans un système de contrainte absolue, il faudrait aussi une organisation du type de celle dont l'aperçu vient d'être donné. Il ne faut pas hypothéquer les chances de succès de cette tentative par un nouveau bouleversement du secteur.

M. le Président. - La parole est à M. Patrick Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je n'ai pas été suffisamment clair lors de la présentation du texte. Je l'ai dit, c'est un texte qui avait été déposé et dont la discussion avait été ouverte en 2017. Je le reprends parce qu'il est toujours pertinent sur le fond, même si - je l'ai dit - le monde a quelque peu changé et qu'il n'y avait pas de volonté de la part de mon groupe de passer en force, aujourd'hui, avec ce texte. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, il y a une donnée supplémentaire qui n'était pas connue à l'époque du dépôt du texte par Mme Gérardon et Consorts, puisque l'on n'était pas dans l'aboutissement ou le presque aboutissement de cette plateforme.

Effectivement, dans le texte, un point était relatif à la centralisation d'une plateforme au sein de l'APAQ-W. Celle-ci n'a plus d'objet, en tout cas, au niveau du texte. Il devra donc à tout le moins être amendé et/ou redéposé.

Par contre, je persiste à dire que l'imposition, la contrainte du don systématique nous paraît être la seule solution. M. Desquesnes dit : « Si l'on constate que les dons ne sont plus suffisants, on pourra passer par un système plus contraignant ou coercitif ». Les personnes que nous avons entendues tout à l'heure ont justement dit qu'une des difficultés était d'augmenter le réseau de donateurs grands volumes ; c'est un réseau de donateurs « grands volumes » à capter en Wallonie. C'est ce qu'il a pointé comme difficulté. Il y avait les difficultés d'ordre logistique et il a dit que, sur le plan des plateformes d'aides alimentaires, même si la formation ou autre devait parfois être revue et intensifiée, c'était un réseau qui se structurait de manière correcte. Par contre, il a pointé le fait que nous étions en manque de donateurs grands volumes. Le besoin criant est déjà là.

La différence entre la majorité et mon groupe politique, c'est que, au niveau du fil conducteur, nous souhaitons qu'il ne soit plus incitatif, que l'on ne conseille plus. On souhaite qu'il y ait une contrainte.

M. Desquesnes disait : « On ne va pas mettre une épée dans le dos des grands distributeurs ». On en est, aujourd'hui, à se dire : « D'accord, on ne va pas trop les embêter, on va faire quelque chose d'incitatif et ceux qui ne veulent pas le faire et qui ne veulent pas donner pour aider jetteront ». Là, on est quand même dans un modèle de société qui marche sur sa tête !

À l'heure où l'on a des milliers de jeunes qui défilent dans les rues de tout le pays – je sais que cela déplaît parfois à certains – on se dit : « On ne va pas contraindre la grande distribution à donner ses invendus alimentaires ». On leur laissera le loisir, s'ils le souhaitent, de les jeter alors que nous avons des dizaines de milliers de personnes qui ne savent pas se nourrir correctement, aujourd'hui, en Wallonie. J'ai l'impression, en tout cas, que nous n'allons pas dans le bon sens et que si nous restons sur ce modèle incitatif, même si je peux reconnaître – ainsi que mon groupe – les avancées et notamment le plan REGAL 2.0 adopté le 8 février 2018, cette version améliorée. On sait qu'il y a l'un ou l'autre élément qui va dans le bon sens.

Par contre, nous persistons à croire que le modèle incitatif ne suffit plus et qu'il faut maintenant avoir une véritable contrainte, qui peut être concertée avec, peut-être, une période d'acclimatation. Mais on devra avoir une contrainte, une obligation pour le secteur de la grande distribution de donner de manière systématique les invendus alimentaires. Tant que nous n'avons pas des éléments qui permettent de régler les problèmes de paupérisation, de malnutrition, les difficultés que des milliers de familles rencontrent pour se nourrir, nous devons garder ce système palliatif. Ce système palliatif, malheureusement – on l'a vu avec l'explosion des chiffres de ces dernières années –, fonctionne malheureusement trop bien. On doit continuer à avoir une source d'alimentation – si je peux me permettre, sans mauvais jeu de mots – de ces dons et de ces invendus alimentaires à flux continu et de manière systématique, et non plus de manière incitative ou conseillée.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Je suis très sensible à ce qui vient d'être dit, parce que c'est vrai que l'on ne peut pas imaginer une société dans laquelle on a, d'une part, un gaspillage alimentaire dont on sait qu'il est important et, d'autre part, des gens qui ont des difficultés à avoir accès aux aliments de base.

Ceci dit, le problème n'est pas la capacité que l'on a de trouver du don alimentaire. Déjà aujourd'hui, les surfaces de plus de 2 500 mètres carrés ont l'obligation de donner, à travers des conditions sectorielles. Ce n'est donc pas dans le permis d'environnement, ce sont les conditions sectorielles du secteur qui ont été adaptées et il y a l'obligation de proposer. Renseignez-vous dans les surfaces concernées, le secteur n'arrive pas à absorber ce qui est proposé parce que le problème est logistique. Le problème est dans la distribution.

Cette proposition de décret, outre le fait qu'elle n'est plus d'actualité sur la plateforme, sur le reste, qui consisterait à imposer, y compris en dessous de 2 500 mètres carrés et non plus par les conditions sectorielles, ce qui permet quand même un peu plus de souplesse – ici, non, via le permis d'environnement – imposer aux plus de 1 000 mètres carrés de donner, cela va juste faire en sorte qu'il y aura encore plus de dons théoriques, peut-être, mais c'est la logistique qui pose problème aujourd'hui, c'est la distribution de ce don.

Cela ne résout pas le problème. Je suis donc sensible à l'argument sur la finalité et, si l'on peut réduire le gaspillage alimentaire et faire en sorte que les banques alimentaires aient tout ce dont elles ont besoin, tant mieux. Mais ce n'est pas en forçant par décret les gens à donner. Les gens donnent, aujourd'hui. Les plus de 2 500 mètres carrés ne parviennent pas à donner l'ensemble des produits qui sont arrivés à leur date de péremption et, en dessous de 2 500 mètres carrés, même si elles n'ont pas l'obligation, elles le font toutes – 90 % d'après notre étude.

La différence entre 2013, 2014 et aujourd'hui, depuis l'adoption du plan sur le gaspillage alimentaire est que l'on a mesuré tout cela. On peut voir que le don existe pour 90 % des magasins et que tout ce don n'est pas absorbé suffisamment par le secteur. Travaillons donc sur ce qui vient d'être présenté ici : le renforcement des capacités – et cela, c'est en dehors de nos compétences – des banques alimentaires. Il y a déjà des choses qui ont été faites pour avoir des capacités de stockage, des capacités de trouver les bons accords. Là où il peut y avoir des améliorations, c'est sur l'ouverture de ces grandes surfaces à un peu plus de souplesse, parfois, pour que la prise en charge par les banques alimentaires soit plus facile.

Aujourd'hui, les grandes surfaces disent ou n'ont pas envie d'avoir des opérateurs qui viennent à n'importe quelle heure du jour. Ils doivent s'organiser, de la même manière que les fournisseurs dans les grandes surfaces ont des créneaux horaires pour venir, pour que les choses soient organisées.

Pour certaines petites associations dans le domaine du don alimentaire, c'est parfois contraignant de trouver la personne avec le transport et à tel moment. C'est là-dessus que l'on doit vraiment travailler.

Je ne vois vraiment pas l'intérêt d'aller le mettre aujourd'hui dans le permis d'environnement. Cela sonne bien, sans doute, de dire : « Tout le monde est obligé de donner », mais cela ne résout pas le problème puisque, en pratique, il y a déjà suffisamment de dons.

M. le Président. - Avant de vous repasser la parole, chers collègues, je vous rappelle qu'il reste un quart d'heure pour arriver au terme de cette commission conjointe du jour.

C'est à vous – et non à moi – de décider si vous voulez que l'on atterrisse aujourd'hui sur quelque chose de concret ou si l'on continue et on reporte. C'est à vous de me le dire.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Visiblement, M. Patrick Prévot n'a pas tout à fait compris mes propos.

J'ai eu l'occasion de visiter et de rencontrer la plateforme SOREAL, celle qui est active sur Centre Hainaut. Que nous disent ces personnes-là ?

Ce qui est problématique, c'est d'aller chercher, au moment où les détenteurs d'inventaires le souhaitent ou ont la disponibilité pour les céder, et faire le lien avec ceux capables d'aller les chercher. C'est cela qui pose problème. Effectivement, une grande surface va essayer de vendre ses produits jusqu'à un moment, et puis elle se rend compte qu'elle ne peut plus les vendre, qu'il est trop tard et, dans les quelques heures – et c'est souvent une question d'heures –, on peut aller chercher.

Il faut donc organiser la prise en charge et la distribution. Ce sont ces éléments-là, aujourd'hui, où le bât blesse. Ce n'est pas sur la quantité disponible ; c'est sur la quantité que l'on peut effectivement aller exploiter pour qu'elle ne soit pas gaspillée.

Nos efforts doivent être mis là-dessus et c'est davantage dans le dialogue avec les différents maillons de la chaîne qu'il faut avancer. Ce n'est pas aujourd'hui, en disant : « Vous devez donner absolument, et cetera » que l'on va les mettre dans des conditions positives pour trouver les accommodements nécessaires pour que la chaîne fonctionne. C'est cela qui, aujourd'hui, est l'enjeu et si jamais, à un moment donné, les choses ne se passaient pas bien, il faudrait passer à une vitesse supérieure. Cela, je n'en disconviens pas. Mais aujourd'hui, ce ne sont pas les signaux que nous avons. Il n'y a pas de grandes surfaces qui disent : « Nous préférons détruire que donner, on refuse de donner quand l'association vient ». Ce n'est pas le cas. Attelons-nous à trouver des solutions – la bourse aux dons en est une – mais aussi les moyens logistiques derrière des organismes, des banques alimentaires, des CPAS, et cetera. C'est là-dessus que l'on doit mettre le paquet.

M. le Président. - La parole est à M. Patrick Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je tiens quand même à signaler que nous n'allons pas aller au vote aujourd'hui, notamment parce que le texte n'est plus d'actualité. Mais je voudrais quand même répondre à ce qui a été dit par M. Desquesnes et par M. le Ministre, parce que je trouve effectivement que c'est encore plus grave si l'offre est suffisante. Visiblement, on dit : « L'offre est suffisante, mais les problèmes sont de l'ordre de l'acheminement ». Alors, c'est de notre devoir de mettre tout en œuvre, justement, pour acheminer. L'offre est suffisante en amont, mais elle n'est certainement pas suffisante en aval. Je ne peux pas me satisfaire d'une réponse qui dit : « L'offre est suffisante. », parce qu'elle ne l'est pas. En aval du système, l'offre n'est pas suffisante. Il y a des gens qui continuent à ne pas bénéficier de ces inventaires alimentaires. Quand on dit : « À un moment donné, il y a un problème de logistique », on l'a vu. Ils nous l'ont expliqué, mais alors, il est du devoir du politique et de votre devoir également de mettre tout en œuvre pour cet acheminement, parce que vous ne voulez pas de l'obligation.

On sait très bien, à un moment donné, que si l'on reste sur de l'incitatif pur, certains ne joueront pas le jeu. On le sait. On sait très bien qu'on laissera les bons élèves le faire. Les bons élèves continueront à le faire et les autres diront : « Cela ne nous concerne pas ». On sait que le secteur de l'agroalimentaire est un gros pourvoyeur de gaspillage alimentaire. C'est encore un autre débat. Si vous me dites : « Écoutez, Monsieur Patrick Prévot, l'incitatif suffit. L'offre est suffisante », c'est encore plus criant parce que l'offre n'est pas suffisante en aval de la chaîne. Moi aussi, je rencontre le secteur associatif et je peux vous dire qu'ils n'ont pas suffisamment de dons. Ils n'ont pas suffisamment de dons, par lesquels viennent ces difficultés d'acheminement. Alors, c'est aussi un volet sur lequel on doit travailler.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais juste inciter M. Patrick Prévot et son groupe, quand ils travailleront leur texte, à ne pas oublier la partie de la transformation, que j'évoquais tout à l'heure et qui est liée à la nécessité, pour résoudre en partie l'accès aux produits, vu les problèmes de logistique et les délais dans lesquels les choses doivent se faire, de trouver des alternatives dans la transformation des produits.

Il est essentiel que, par rapport à la phase test qui a été effectuée sur la légumerie-conserverie, quand le travail sera fini du côté de l'organisme qui nous a été présenté tout à l'heure, on puisse savoir ce qu'ils en ont tiré, quels sont les blocages, comment cela fonctionne et quelles sont les solutions pour assurer une transformation des produits, qui agit alors comme tampon entre l'enjeu du gaspillage alimentaire et l'enjeu du goulot d'étranglement par rapport à la transformation des produits pour les mettre à disposition, avec une

logique et une plus-value en économie sociale, ce qui me semble, évidemment, important.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Je ne serai pas long, mais je suis d'accord avec l'intervention de M. Prévot sur le fait que les moyens doivent être mis sur la logistique et c'est ce que nous faisons.

Vous avez bien vu les chiffres qui ont été présentés ; ils montrent une augmentation significative du nombre de tonnages transportés par le seul opérateur qu'est La Bourse aux dons. Les choses avancent, la capacité logistique s'accroît. Il y a plus de capacité de transport et donc plus de dons effectifs aujourd'hui qu'au début de l'adoption du plan REGAL.

On doit aller plus loin, on doit effectivement améliorer encore les choses. Mais ce n'est pas en forçant le don supplémentaire. Cela peut en donner l'impression, mais ce n'est pas cela le problème.

Je vous renvoie vers les auditions que vous avez tenues au sein de la Commission de l'agriculture, que j'ai quand même eu l'occasion de lire. Les banques alimentaires n'ont pas demandé une obligation de donner, ce n'est pas du tout ce qu'elles ont réclamé. Je vous invite vraiment à relire leur intervention dans votre commission.

M. le Président. - La parole est à M. Culot.

M. Culot (MR). - Je pense qu'il n'y a pas lieu de se disputer sur les modalités, puisque l'ensemble des groupes partagent la nécessité d'organiser de la meilleure des manières la collecte et la redistribution des invendus alimentaires, qu'une obligation existe d'ores et déjà, comme M. le ministre l'a rappelé, s'agissant des plus grandes des grandes surfaces, et que la difficulté se pose non pas au niveau de l'offre de denrées, mais au niveau du transport.

Je ne pense pas que le texte proposé organisait l'obligation du transport ni l'identification des personnes qu'il devait transporter. Cela me paraît d'ailleurs relativement difficile de le viser dans un texte décretaal, sauf à contraindre, peut-être, la Wallonie d'organiser elle-même le service de transport. Mais là, on en arriverait dans des situations relativement intenablement logistiquement.

Le projet qui a été proposé et présenté, à mon estime, essaie de pallier la difficulté relative à la logistique et au transport, puisque c'est bien là qu'est la difficulté et non pas au niveau de l'offre de denrées. Répondons donc d'abord à cela via le mécanisme qui a

été proposé et nous verrons ensuite si ce mécanisme est suffisant.

Si le mécanisme est à ce point suffisant que le problème se déplace au niveau de l'offre de denrées alimentaires, il sera temps, à ce moment-là, de déterminer la manière dont il convient de libérer davantage d'offres de denrées alimentaires.

De toutes les auditions que j'ai reparcourues – je n'y avais pas assisté à l'époque –, le problème ne paraissait pas se concentrer au niveau de la disponibilité des denrées, mais bien au niveau de la disponibilité de la logistique et du transport. Je propose dès lors d'avancer comme cela.

Le groupe socialiste est maître de son texte, mais si j'ai bien compris, de toute façon, ce n'est pas aujourd'hui qu'il y avait une demande de passer au vote. Je propose que la réflexion évolue dans ce sens-là, qui peut en plus recueillir l'aval de l'ensemble des groupes, parce qu'il est vraiment d'intérêt général.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Effectivement, on est tous d'accord pour dire que, en aval, le secteur associatif est demandeur de disposer de plus de moyens pour aider les personnes qui sont dans des situations de nécessité. C'est évident.

Ce que nous ont démontré les différentes auditions, c'est que le nœud est la logistique, aujourd'hui.

La proposition de décret de Mme Gérardon visait deux objectifs : créer une plateforme au sein de l'APAQ-W et une obligation de don pour les commerces entre 1 000 et 2 500 mètres carrés.

Sur le premier élément, cette plateforme, elle existe ; on ne pas va la créer une deuxième fois. Sur la question de l'obligation de donner, toutes les auditions nous ont démontré que ce n'était pas là le nœud du problème. Le goulot, il est aujourd'hui sur la logistique et c'est là-dessus que l'on doit travailler.

On a eu l'occasion d'avoir les différentes auditions, et cetera, on ne va pas refaire le débat.

M. le Président. - La parole est à M. Patrick Prévot.

M. P. Prévot (PS). - J'entends M. le Ministre. Effectivement, les chiffres que l'on a vus tout à l'heure montrent que les choses avancent dans le bon sens.

Quand vous dites : « Les banques alimentaires n'ont pas pointé la stigmatisation du don comme élément central », je n'ai pas entendu non plus les banques alimentaires dire qu'elles croulaient sous les dons ou que les dons étaient excédentaires. À un moment donné, il faut donc essayer de trouver une solution médiane, justement, pour que ces dons puissent être acheminés.

Je l'ai dit, ce texte n'est plus d'actualité, mais il nous paraissait intéressant et important de le ressortir, eu égard au fait qu'il est toujours, malheureusement, d'actualité. Dès lors, nous ne passerons pas au vote avec ce texte, mais, enrichis des échanges que nous avons eus avec les uns et les autres, nous redéposerons très prochainement un nouveau texte avec la même philosophie pour essayer de pallier différents manquements et venir en aide – on l'espère en tout cas – au Gouvernement. Comme je l'ai dit, tout n'est pas à jeter ; il y a des choses qui évoluent dans le bon sens, notamment les chiffres qui ont pu nous être présentés il y a quelques minutes par les responsables de la plateforme Level IT.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Je peux ajouter un élément constructif par rapport à ce qui a été dit relativement à une résolution ou une disposition qui serait prise – malheureusement, elle ne peut pas être prise ici – concernant le même soutien aux transporteurs que ce qui est fait aujourd'hui par rapport aux distributeurs.

Les distributeurs ont une déduction TVA, ils ont également une déductibilité de ce qui n'a pas été vendu. Si un transporteur qui fait Liège-Charleroi, a, à Liège, des denrées qui sont demandées par la banque alimentaire à Charleroi et qui, s'il y a quelques mètres cubes dans le camion, a la possibilité de les prendre et a un intérêt à le faire, c'est quelque chose qui pourrait être intéressant et qui n'est, finalement, qu'une extension de ce qui existe aujourd'hui pour les distributeurs.

Par ailleurs, le Plan wallon des déchets prévoit – et il y a une directive européenne qui nous pousse à aller dans ce sens – l'impossibilité, d'ici quelques années, de détruire, par incinération ou par biométhanisation, la fraction organique des déchets au sens large.

À partir du moment où, dans un magasin, quelque chose va sortir des rayons et passer au volet « déchets », il n'y aura plus la possibilité de le traiter de cette façon-là. Les coûts liés à cela vont donc augmenter. C'est un incitant de plus. Ils sont déjà en train d'anticiper cela. Vérifiez bien. Dans la plupart des grandes surfaces, une demi-heure ou une heure avant la fermeture, tout passe à moins 50 %, voire parfois encore davantage, parce que le coût pour sortir cela des rayons et le traiter devient important. Il vaut par conséquent mieux les liquider à moins 50 %, de nouveau parce que, derrière, les banques alimentaires, les opérateurs dans le domaine du don alimentaire n'ont pas les capacités de tout récupérer. Ils préfèrent donc vendre à perte dans la dernière demi-heure, mais être sûrs que les quantités sortent des rayons pour les produits frais.

Je pense là que l'on va dans le bon sens, il faut simplement accentuer une série de mesures.

Moi, je suis ouvert à tout nouveau texte ou résolution si cela doit concerner un autre niveau de pouvoir, mais je pense qu'il y a matière à améliorer les choses sur la logistique et sur le transport entre les donateurs et les bénéficiaires.

M. le Président. - La parole est à M. Patrick Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Vous avez raison, Monsieur le Ministre. Effectivement, c'est un autre niveau de pouvoir.

On se rappellera évidemment que, au niveau fédéral, c'est sous le Gouvernement Di Rupo que l'on avait introduit le remboursement de la TVA sur les produits mis à disposition des organisations. C'était une bonne chose.

Maintenant, avec un gouvernement qui n'en est plus un, cela nous semble compliqué d'avoir une mesure fiscale au niveau du service des transports. C'est un service qui serait, à mon avis, demandeur de ce type de mesure.

Gageons que, au lendemain des élections du 26 mai, on aura un gouvernement un peu plus social, qui pourra essayer de travailler sur telle ou telle mesure.

En tout cas – et là, je vous rejoins pleinement –, c'est une mesure qui pourrait aller dans le bon sens.

Pour le surplus, Monsieur le Président, je l'ai dit, nous retirons le texte. Il n'y a aucune demande de mise au vote. Nous en redéposerons un très prochainement, enrichi des réflexions des uns et des autres, et des collègues que je remercie pour la qualité du débat.

M. le Président. - Je ne suis pas certain que la dernière minute ait plu à tout le monde.

La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Faute de temps, je propose également de remettre à l'arrière la proposition de résolution que nous souhaitons aussi voir développée aujourd'hui. On en reparlera ultérieurement, si on en a l'occasion.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais juste demander qu'en ce qui concerne les chiffres qui ont été présentés, puisqu'ils ont été présentés et que nous ne les avons pas, on puisse demander aux personnes auditionnées si ces chiffres-là peuvent être disponibles et quelle partie de leur exposé ou de leur présentation peut être disponible, puisque la question de la confidentialité de l'audition m'est restée inconnue. Ce

qui est accessible peut-il nous l'être transmis ? Ce serait intéressant pour tout le monde.

M. le Président. - Personnellement, cela me paraît un peu compliqué.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Fin mars, ils se sont engagés à transmettre l'ensemble, le travail définitif. Je propose d'en charger une copie sur la plateforme dès que le travail total sera réalisé. À partir de là, il sera public.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'en prends note. C'est une bonne proposition, si tous les documents peuvent nous être transmis.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Fabian Culot, MR

M. François Desquesnes, cdH

M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

M. Mauro Lenzini, Président

Mme Isabelle Moinnet, cdH

M. Patrick Prévot, PS

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
CPAS	centre public d'action sociale
IT	information technology (technologies de l'information)
REGAL	plan de Réduction du Gaspillage Alimentaire en Wallonie
SOREAL	Solidarité Réseau Alimentaire
TVA	taxe sur la valeur ajoutée